



## Aide au sujet d'un décès

Par **Moi0063**, le **24/11/2016** à **21:17**

Voilà mon père est décédé.. Il était remarié depuis peu étant donné que tous les meubles à l'intérieur de la maison sont ceux du premier mariage ai-je le droit de récupérer c'est bien?

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **22:19**

Bonsoir,  
Il faut d'abord savoir quels sont les droits de cette épouse.  
Si elle bénéficie de l'usufruit de la succession, elle a l'usage des meubles.

Par **Moi0063**, le **25/11/2016** à **06:48**

il n'y a pas eu de contrat de mariage de fait elle ne veut plus me laisser entrer chez mon père et actuellement elle porte toujours le nom de mon père au bout de 4 mois elle les a remis avec un homme que je ne fais pas. ESCUSEZ MOI POUR TOUTES CES QUESTIONS

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **13:27**

Bonjour,  
déjà il faut savoir qui est propriétaire de cette maison ? Comment a-t-elle été acquise ? Si on part du principe que la maison a été achetée par vos parents et que vous êtes le seul héritier; au décès de votre maman, une succession a du avoir lieu ? Vous avez donc hérité d'elle ? Après, sur la part de votre papa, cette dame, qui est son épouse, a aussi des droits de succession ! Qu'ils soient mariés depuis 20 ans ou 2 jours. Et qu'elle soit avec quelqu'un d'autre est son droit le plus strict. Pas très... moral ? mais légal !

Par **Moi0063**, le **25/11/2016** à **15:48**

C'est une maison EB location! Mais tous les meubles à l'intérieur viennent du premier mariage..donc de ma mère. Toutes les factures ne sont pas à son nom en plus de cela elle distribue les meubles de droite à gauche[smile17]